

## REPLISSAGE DES PISCINES

Le début de l'été est souvent l'occasion de remplir à nouveau les piscines.

Afin de pouvoir contrôler le niveau d'eau dans notre réservoir, nous vous prions de bien vouloir passer en Mairie pour signaler le remplissage de votre piscine. Les petites piscines pour enfants ne sont pas concernées.

Merci d'avance.

## UTILISATION DE TONDEUSES À GAZON ET AUTRES ENJINS À MOTEUR THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

Avec l'arrivée des beaux jours, il est utile de rappeler que l'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins à moteur thermique ou électrique est autorisée comme suit :

**en semaine** : de 8h à 21h,

**le samedi et jours fériés** : de 8h à 12h et de 14h à 20h,

**le dimanche** : de 9h à 11h.

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les mardis et vendredis de 9h à 11h.

03.88.57.16.75 — mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr

site internet : [www.neuve-eglise.fr](http://www.neuve-eglise.fr)

La mairie sera fermée du 07 au 15 mai 2022, ainsi que le vendredi 27 mai 2022.

En cas d'urgence, veuillez contacter M. le Maire ou l'un de ses adjoints.

Le maire n'assure pas de permanence mais vous donne la possibilité de le rencontrer sur rendez-vous.

## TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET DU BULLETIN MUNICIPAL PAR COURRIEL

Le site internet de la commune [www.neuve-eglise.fr](http://www.neuve-eglise.fr) est à votre disposition pour toutes les informations concernant la vie du village.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ainsi que des informations relatives à la vie de la commune (coupures d'électricité programmées, changement de date du ramassage des poubelles, travaux de voirie, etc...) directement par courriel, vous pouvez compléter le coupon ci-dessous.

En validant votre inscription, vous acceptez que la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach mémorise et utilise votre adresse mail dans le but de vous informer occasionnellement. A tout instant, vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire.

✂ \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir les informations par courriel (bulletin municipal et alertes infos) et vous attestez avoir pris connaissance de la politique de traitement des données personnelles :

j'accepte de recevoir le bulletin municipal et les alertes infos de la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach par courriel.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Avec le soutien de

# L'Alsace Centrale paie vos covoiturages

**Je télécharge l'app Klaxit**

**Je me mets au covoiturage**

**Je gagne de l'argent sur la route du travail**

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires à chaque covoiturage. Plus d'informations sur [klaxit.com](http://klaxit.com)



Avis d'informations aux habitants de

# NEUVE-ÉGLISE HIRTZELBACH



Mai 2022

<http://www.neuve-eglise.fr>

## INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Les élections législatives auront lieu **les dimanches 12 et 19 juin 2022**. Elles servent à élire les députés qui siègent à l'Assemblée Nationale. Le bureau de vote situé à la mairie de Neuve-Eglise sera ouvert **de 8h00 à 18h00**.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ? N'oubliez pas, cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois numérisés ;

- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](http://Cerfa.n1266902) de demande d'inscription.

**Attention : Les inscriptions pour les élections législatives sont possibles jusqu'au 4 mai 2022 (téléservice) ou le 6 mai 2022 jusqu'à 11h (en mairie).**

## PROCURATION

Vous allez être absent le jour d'une élection ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix **même s'il n'est pas inscrit dans la même commune**. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place devra toujours se déplacer dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

## INTERROGER VOTRE SITUATION ELECTORALE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Ce service vous permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de connaître votre numéro national d'électeur, de savoir si vous avez des procurations en cours et de télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales.

**Pour plus d'informations sur les élections : [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr)**

## LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN VOUS INFORME

Le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin organise des stages « feux de forêts » destinés à former les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour la défense des forêts contre l'incendie. Les formations pratiques sur le terrain comportent une demi-journée par ban communal.

Dans la vallée de Villé et plus particulièrement sur le ban communal de Neuve-Eglise/Hirtzelbach, le stage est prévu **du 07 au 10 juin 2022**.

Le groupe, constitué de 6 véhicules et d'une vingtaine de personnes environ, se déplacera sur les chemins forestiers afin de simuler des départs de feu. Tous les stages sont placés sous la responsabilité unique d'un directeur de stage.

## Rattrapage de collecte

Pas de collecte des bacs gris jeudi 26 mai (jour férié)

collecte rattrapée **samedi 28 mai**

Retrouvez toutes les infos utiles sur [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)

